CONTINUITÉ · SYNTHÈSE

# Stratégie de sauvegarde et de reprise

Ce que REVIEWIT sauvegarde, où et combien de temps, comment se déroule une restauration, et les objectifs de reprise sur lesquels REVIEWIT s'engage, avec leurs limites.

VERSION
**1.0 · Novembre 2026**

PÉRIMÈTRE
**REVIEWIT SAS · solution SaaS REVIEWIT, toutes régions**

DIFFUSION
**Public**

SOMMAIRE

01 Ce qui est sauvegardé
02 Protection et résidence
03 Restauration
04 Objectifs de reprise
05 Sauvegardes et effacement

OBJET

Synthèse publique de la politique de sauvegarde de REVIEWIT. Les engagements opposables sont ceux de l'accord de traitement des données (DPA) : article 11 et annexes 5 et 6.

**Quotidienne**
sauvegarde automatique des bases, restauration à un instant choisi

**35 jours**
conservation des sauvegardes des bases en production

**24 h**
perte de données maximale (RPO) engagée pour une fonction critique ou importante

**48 h**
délai maximal de rétablissement (RTO) engagé pour une fonction critique ou importante

## SECTION 01 Ce qui est sauvegardé

| OBJET | SAUVEGARDE | CONSERVATION |
|---|---|---|
| **Bases de données** | Sauvegarde automatique quotidienne et restauration à un instant choisi dans la fenêtre de conservation ; base répartie sur deux zones de disponibilité. | 35 jours en production |

| | | |
|---|---|---|
| **Coffre de secrets et de signature (SEAL)** | Sauvegarde quotidienne, chiffrée par la clé du coffre : sans elle, une sauvegarde ne se descelle pas. | 35 jours |
| **Archive d'export d'une souscription** | Export des bases de la souscription, vérifié par une restauration réelle, conservé chiffré dans la région. | Jusqu'à son effacement approuvé |
| **Registre de suppression** | Stockage dédié, hors du cycle des sauvegardes, en ajout seul : il garde la trace des purges pour les réappliquer après une restauration. Il ne contient aucune donnée personnelle. | 10 ans |
| **Code et infrastructure** | Dépôt du code et de l'infrastructure décrite en code, conservé hors de l'hébergeur ; une version se reconstruit depuis son code source. | Historique complet |

## SECTION 02 Protection et résidence

- Les sauvegardes sont chiffrées comme les données qu'elles protègent. Les clés du coffre et des archives ne sont supprimées qu'avec les données qu'elles protègent, puisqu'une sauvegarde ne se lit pas sans sa clé.
- Les sauvegardes sont conservées dans la région d'hébergement choisie par le client. Aucune copie n'est faite dans une autre région, sauf instruction écrite du client : en option « Standard + DR », REVIEWIT conserve une copie des sauvegardes dans une seconde région de la même géographie.
- Les archives d'export ne sont pas accessibles publiquement.
- **Prévu** : coffre de sauvegarde verrouillé et isolé de l'environnement de production, dans la même région.

## SECTION 03 Restauration

- Une restauration se fait toujours vers une instance neuve : l'instance d'origine n'est jamais écrasée, et un test ne restaure jamais en production.
- Selon la procédure de restauration, les purges intervenues depuis l'instant restauré sont réappliquées à partir du registre de suppression, effacements sur demande compris ; la chaîne de la piste d'audit et les droits d'accès aux bases sont vérifiés avant la remise en service.
- La bascule vers l'instance restaurée est décidée par la direction de REVIEWIT et consignée au registre des incidents.
- L'export d'une souscription est vérifié par une restauration réelle.
- Les restaurations sont testées selon un calendrier défini par la politique de sauvegarde : test de restauration chronométré, restauration du coffre de secrets et test annuel du plan de continuité.

SECTION 04

## Objectifs de reprise

| INDICATEUR | ENGAGEMENT | CHAMP |
|---|---|---|
| **Perte de données maximale (RPO)** | 24 heures | Service désigné par le client comme soutenant une fonction critique ou importante au sens de DORA (annexe 5 du DPA, section B2) |
| **Délai maximal de rétablissement (RTO)** | 48 heures | Idem |
| **Disponibilité mensuelle** | 99,5 %, mesurée par la page de statut publique (sondes externes), hors maintenance programmée annoncée | Idem |

- La perte durable de la région d'hébergement est exclue des engagements chiffrés de RPO et de RTO ; elle relève du plan de continuité d'activité et de reprise (annexe 5 du DPA, article 22). La copie dans une seconde région, sur instruction écrite du client, est décrite à la section 02.

SECTION 05

## Sauvegardes et effacement

- Les sauvegardes ne sont pas modifiées individuellement : elles expirent selon leur cycle glissant de trente-cinq jours.
- En fin de contrat, l'effacement complet des données du client, sauvegardes comprises, est acquis au plus tard soixante-cinq jours après la fin du contrat ; en cas de conservation prolongée sur instruction du client, au plus tard trente-cinq jours après l'effacement de l'archive d'export.
- L'archive d'export et le paquet de restitution sont conservés chiffrés dans la région du client pendant la période d'extraction, puis effacés ; une attestation de suppression est remise au client.

REVIEWIT SAS · Sécurité : security@we-reviewit.com · Protection des données : dpo@we-reviewit.com.
Document revu annuellement et après tout changement majeur de la politique de sauvegarde. La version française fait foi.